

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DJS 440 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Maison des Ensembles (12e) relatif à l'ouverture en nocturne du centre d'animation.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Maison des Ensembles (12e) relatif à l'ouverture en nocturne du centre d'animation ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Maison des Ensembles (12e) relatif à l'ouverture en nocturne du centre d'animation.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le présent avenant, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Cet avenant prendra effet à compter de sa notification.